

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/C.3/269
15 octobre 1948
ENGLISH
ORIGINAL : FRENCH

Third session

Dual distribution

THIRD COMMITTEE

DRAFT INTERNATIONAL DECLARATION OF
HUMAN RIGHTS

France and Lebanon : French version of article 2 of the Draft Declaration
(E/800).

"Toute personne peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autres, de fortune ou de toute autre situation, de naissance, d'origine nationale ou sociale."